

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-80-1

PROJET PARTICULIER VISANT À MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO PP-80 AFIN DE NORMALISER LES USAGES ET D'AUTORISER LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU BÂTIMENT ET DES AIRES DE STATIONNEMENT POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AUX 3635 À 3675, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS EST DONNÉ, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA18 3011 0383 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 novembre 2018, le premier projet de résolution numéro PP-80-1, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **lundi 26 novembre 2018 à compter de 18 h 30** à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

L'objet de ce premier projet de résolution vise à régulariser les usages existants et de permettre de nouveaux usages pour un bâtiment situé aux 3635 à 3675, boulevard du Tricentenaire. La demande vise une modification aux accès au bâtiment et une bonification des aires de stationnement de manière à ce que l'ensemble soit plus fonctionnel et sécuritaire.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse suppléante d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 269. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéros 263, 264, 268, 270, 271, 272 et 273, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



Ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 14 novembre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement

Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat